

Dossier de candidature au statut ÉTUDIANT ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Année universitaire 2018 - 2019

Il s'agit d'une demande de renouvellement : oui non

Merci de bien vouloir
apposer ici une photo
d'identité récente

NOM (en majuscules)	
Prénom	
Date de naissance :	
Courriel :	
Adresse : (durant l'année universitaire)	
Tél. (fixe ou portable) :	
N° Étudiant	

Études suivies à l'UBO	
<input type="checkbox"/> Licence <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> Doctorat	Année (L1, L2, L3, M1, M2) : Intitulé exact de la formation suivie :

Art-s pratiqué-s	
Dénomination
Niveau et/ou Diplôme-s
Structure-s artistique-s fréquentée-s (nom ou intitulé, adresse, nom-s du-es formateur-s éventuel-s)

Programme / grille de travail artistique hebdomadaire

Lundi

.....
.....
.....
.....

Mardi

.....
.....
.....
.....

Mercredi

.....
.....
.....
.....

Jeudi

.....
.....
.....
.....

Vendredi

.....
.....
.....
.....

Samedi

.....
.....
.....
.....

Dimanche

.....
.....
.....
.....

Quelle demande d'aménagement d'emploi du temps souhaitez-vous ?

(aménagement hebdomadaire, demande-s ponctuelle-s d'autorisation d'absence, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

En signant ce document, et dans le cas où je bénéficierai du statut d'Étudiant Artiste de Haut Niveau à l'Université de Bretagne Occidentale pour cette année universitaire, je m'engage à :

- participer, autant que faire se peut, aux activités artistiques proposées par l'UBO et/ou les structures artistiques conventionnées avec l'UBO
- mentionner devant les médias les bénéfices que je retire de la politique mise en place pour les étudiants artistes de haut niveau à l'UBO

Date : Signature de l'étudiant-e :

Dossier à remettre au Service Culturel de l'UBO

au plus tard le vendredi 28 septembre 2018 (possibilité de le déposer dans la boîte aux lettres)

Service Culturel
2 bis avenue Le Gorgeu - CS 93837
29238 BREST cedex 3

Tél. 02 98 01 63 67
Fax 02 98 01 79 37
service.culturel@univ-brest.fr

Vous serez informé du devenir de votre demande suite à la réunion de la Commission Art - Études, instance habilitée à statuer sur l'ensemble des dossiers de demandes déposés.

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vous pouvez également modifier ou supprimer ces informations. Il vous suffit de nous contacter à l'adresse suivante : Université de Bretagne Occidentale, 3 rue des archives, CS93837, 29238 Brest Cedex 3. Nos fichiers ne sont jamais transmis à des tiers ; en particulier, nous ne commercialisons aucun fichier d'adresses ou courriels.